

BUDGET EXECUTE 2022

Principales hypothèses par service budgétaire et concession

Résultat exploitation	Résultat comptable	CAF	Solde budgétaire
4 889 829	-4 041 044	12 467 184	-1 504 698

Le Budget Exécuté 2022 s'inscrit dans la continuité de l'année 2021, c'est-à-dire qu'il est principalement axé vers le soutien à nos entreprises et ressortissants, et à la reprise de l'activité sur les concessions portuaires et aéroportuaires, plus importante que prévue.

Durant la première période de confinement, l'économie tout entière du pays a été à l'arrêt : cette situation était totalement inédite et les conséquences n'ont pas de pendant dans notre histoire. La CCI de Corse n'a pas échappé à la règle, et par l'intermédiaire de ses concessions portuaires et aéroportuaires, a subi cette crise, sans précédent, de plein fouet.

Le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2024, après épuisement des recours des Services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité, des concessions des quatre aéroports de la Corse, du port de commerce de Bastia et du port de plaisance d'Ajaccio est intervenu donc dans une période troublée et sans équivalent connu.

L'année 2022 acte le véritable redémarrage de nos activités sur les concessions avec des **estimations de trafics sur une courbe fortement ascendante** et se rapprochant voire dépassant des trafics d'avant crise sanitaire, notamment dans l'aérien.

Par contre, cet exercice se caractérise par une **chute dramatique de la Ressource Fiscale pour 2022 : -1 M€ entre les deux exercices.**

Les secteurs les plus fragilisés sont bien entendus ceux dépendant de la Ressource Fiscale, à savoir les Directions Economique et Formation ; pour ce dernier secteur, l'exercice 2022 a vu sa situation budgétaire et financière se dégrader fortement avec une CAF qui s'établit à -525 k€ et un solde budgétaire à -620 k€.

Le Palais des Congrès est également en grand danger suite aux fermetures administratives successives qui ont touché le secteur de l'évènementiel pendant la période du Covid.

Le budget exécuté 2022 se traduit comme prévu au BR 2022 par une avance budgétaire en capital (convention de trésorerie) du Service Général au profit du Palais des Congrès à hauteur de 1,705 M€ (1,8 M€ prévus au BR).

Les décisions qui vont être prises à partir de l'exercice 2023 devront permettre à ces entités de sortir de leur situation délicate, notamment avec l'ouverture d'une Ecole Hôtelière pour se former aux métiers du Tourisme dans les locaux du Palais des Congrès.

L'objectif est l'ouverture de cette Ecole pour former aux métiers du Tourisme : profiter de la restructuration du Palais des Congrès afin de délivrer des diplômes dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'évènementiel.

La CCI de Corse et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat aspirent à unir leur force pour accompagner au mieux les filières.

❖ Taxe pour Frais de Chambre 2022

Le financement du réseau consulaire par la TCCI et sa répartition confiée à CCI France répond aux règles prescrites par l'article L711-16 10° du code de commerce.

La répartition de la TCCI s'effectue sur la base d'axes convenus lors de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2019 : poids budgétaire, poids économique, poids performance, poids péréquation et décisions d'AG, en distinguant toutefois la péréquation des décisions d'AG de CCI France.

	En %	En €
Poids budgétaire	35%	1 308 116 €
Poids économique	30%	696 988 €
Poids péréquation et décisions AG	10%	1 291 411 €
Poids performance	25%	525 424 €
		3 821 939 €

Pour son projet de BR 2022, la CCI de Corse avait inscrit une TCCI de 3 821 900 euros.

La baisse de la Ressource est brutale pour notre Institution : 5,9 M€ en 2020 pour 5,1 M€ en 2021 et enfin 4,1 M€ en 2022.

Un des paramètres utilisés pour cette répartition est celui issu du poids économique de chaque CCI régionale et qui en l'occurrence vient nous poser de graves difficultés.

En effet, la mesure du poids économique opérée réglementairement au printemps 2020 est venue cristalliser les impacts de la crise et conduire spécifiquement à enregistrer qu'en matière d'emploi salarié, la Corse marquait un recul sans précédent et totalement spécifique au plan national, recul explicable compte tenu de la très forte exposition de l'économie insulaire à l'emploi saisonnier.

Le poids relatif de notre région, au sens consulaire, est passée brutalement de 0,56% à 0,46% : cela se traduit par une perte annuelle de ressource de l'ordre de 200 k€ soit 1 M€ sur la durée de la mandature.

Un courrier daté du 5 janvier 2022 a été adressé dans ce sens à Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, exposant toute la problématique de la chute de la ressource et sollicitant à titre exceptionnel son concours et son soutien.

La CCI de Corse a reçu 4 133 106,19 euros de TFC pour l'exercice 2022.

L'écart favorable de +311 167,19 euros correspond :

- à des financements d'actions d'accompagnement (80 201 euros),
- à des financements d'actions des CCI dans le cadre des dispositifs de relance et des politiques publiques (183 928 euros),
- et divers versements dans le cadre de la Transition écologique (21 333,19 euros), Immersion Pro (21 050 euros) et Export (4 655 euros).

❖ Crise COVID-19 / Prêt à taux Zéro « Sustegnu-Covid-19 » Volet II

La Collectivité de Corse et la CCI de Corse ont décidé d'adapter l'enveloppe disponible du « Fonds Sustegnu – Covid 19 », vers un volet II, comme suit :

Principe : Volet II – Fonds Sustegnu

Les crédits disponibles au 31.12.2020 sur le « Fonds Sustegnu », sont réaffectés vers un dispositif de bonification et de prise en charges des coûts des P.G.E octroyés aux entreprises les

plus fortement impactées des secteurs du Tourisme, CHR et commerces de proximité. (Liste des NAF en annexe)

Mise en œuvre :

La bonification consiste en la prise en charge totale (*) ou partielle (**) des coûts de mise en place des PGE au bénéfice des entreprises Corse des secteurs du commerce de proximité, tourisme et CHR.

Les frais de garantie de l'Etat, les intérêts, les intérêts intercalaires, et les éventuels frais de dossier, des P.G.E octroyés par les banques partenaires, sont pris en charges par la Collectivité de Corse et la CCI de Corse, de telle sorte que le coût réel du P.G.E. pour l'entreprise soit nul ou ramené à une portion congrue ;

(*) Le montant maximum de la bonification plafonné aux montants des frais d'un PGE de 100.000 €

(**) Les PGE octroyés peuvent excéder le plafond des cent mille euros (100.000 €) mais la CdC et CCIC ne sont engagées qu'à concurrence des limites de montants et de durées.

Le bilan pour 2022 s'établit comme suit : 248 878,30 euros d'Aides Sustegnu ont été octroyés pour 199 102 euros de subventions de la part de la Collectivité de Corse ; la part de la CCI de Corse s'élevant à 49 776,30 euros (80%).

❖ **En ce qui concerne les Concessions, les trafics sont orientés à la hausse par rapport à 2021 et se rapprochent pour certaines des trafics d'avant la crise du Covid :**

- **sur l'Aéroport de Bastia : 1 488 793 pax en 2022** pour 1 200 133 pax en 2021 soit +24% (1 559 492 pax en 2019)
- **sur l'Aéroport de Calvi : 346 496 pax en 2022** pour 297 936 pax en 2021 soit +16,3% (336 514 pax en 2019)
- **sur l'Aéroport d'Ajaccio : 1 661 185 pax en 2022** pour 1 412 091 pax en 2021 soit +17,6% (1 618 723 en 2019)
- **sur l'Aéroport de Figari : 907 102 pax en 2022** pour 789 721 pax en 2021 soit +14,8% (748 652 en 2019)
- **sur le Port de Bastia,**
 - un **trafic passagers de 2 008 055 pax soit +35,8%** ;
 - un **trafic véhicules de 748 581 vhc soit +31,5%** ;
 - un **nombre d'escales de 1 914 soit +5,3%** ;
 - un **trafic marchandises à 910 367 mètres linéaires soit -0,8%**.
- **sur le Port de L'Ile Rousse,**
 - un **trafic passagers de 402 817 pax soit +11%** ;
 - un **trafic véhicules de 142 718 vhc soit +10%** ;
 - un **nombre d'escales de 359 soit -16,3%** ;
 - un **trafic marchandises à 113 177 tonnes, soit +18,6%**.
- **sur le Port d'Ajaccio,**
 - un **trafic passagers de 1 283 954 pax soit +60%** ;
 - un **trafic véhicules de 358 089 vhc soit +14%** ;
 - un **trafic croisières de 389 154 pax soit +1 479%** ;
 - un **trafic marchandises à 1 131 379 tonnes soit +2,6%**.

- sur le **Port de Propriano**,
 - un trafic passagers de 73 097 pax soit +31%;
 - un trafic véhicules de 28 794 vhc soit +19%;
 - un trafic croisières de 6 787 pax soit +2 890% ;
 - un trafic marchandises à 100 979 tonnes soit +28%.

- sur le **Port de Bonifacio**,
 - un trafic passagers de 226 571 pax soit +95% ;
 - un trafic véhicules de 59 244 vhc soit +86% ;
 - un trafic croisières de 5 736 pax soit +53%;
 - un trafic marchandises à 18 597 tonnes soit -20%.

- sur le sur le **Port de Porto Vecchio**,
 - un trafic passagers de 225 151 pax soit -1.7% ;
 - un trafic véhicules de 88 598 vhc soit -2.6% ;
 - un trafic croisières de 4 359 pax soit 11%;
 - un trafic marchandises à 297 707 tonnes soit +2.4%.

Trafics passagers :

	BE 2017	BE 2018	variation 18/17	BE 2019	variation 19/18	BE 2020	variation 20/19	BE 2021	variation 21/20	BE 2022	variation 22/21
Port de Bastia	2 187 561	2 188 719	0,05%	2 132 647	-2,56%	1 147 929	-46,18%	1 478 733	28,8%	2 008 055	36%
Port de l'Île-Rousse	397 054	414 023	4,27%	340 856	-17,67%	218 345	-35,9%	362 714	66%	402 817	11%
Port d'Ajaccio	1 366 574	1 373 848	0,53%	1 294 450	-5,78%	620 535	-52,06%	800 645	41,0%	1 283 954	60%
Port de Propriano	89 722	85 714	-4,47%	78 195	-8,77%	43 314	-44,6%	55 743	77,8%	73 097	31%
Port de Bonifacio	203 196	283 028	39,29%	286 784	1,33%	80 254	-72,02%	116 117	75,3%	226 571	95%
Port de Porto-vecchio	217 074	192 578	-11,28%	195 331	1,43%	156 390	-19,9%	229 261	61,9%	225 151	-1,7%
Aéroport de Bastia	1 400 197	1 525 143	8,92%	1 559 492	2,25%	812 464	-47,9%	1 200 133	47,72%	1 488 793	24%
Aéroport de Calvi	325 466	335 289	3,02%	336 514	0,37%	185 300	-44,9%	297 936	60,79%	346 496	16%
Aéroport d'Ajaccio	1 569 649	1 673 308	6,60%	1 618 723	-3,26%	940 983	-41,87%	1 412 091	59,70%	1 661 185	17,6%
Aéroport de Figari	730 707	756 457	3,52%	748 652	-1,03%	475 507	-35,48%	789 721	84,67%	907 102	14,8%

❖ Lors de son Bureau du 5 juin 2020, la CCI de Corse a adopté un **Plan d'urgence de soutien à la réouverture de lignes aériennes et maritimes hors OSP sur la période 2020-2022, tant sur le national que sur l'international.**

Les préconisations de ce Plan sont la mise en place d'un dispositif d'accompagnement marketing afin de soutenir la relance des flux de trafic et de permettre ainsi la reprise progressive de l'activité interrompue par la pandémie du COVID-19.

Le mode opératoire consiste en une contribution financière Marketing (AMI) par passager proposée, dès 2020, pour 3 ans, proportionnelle aux efforts de relance, en termes de lignes opérées, de volumes de sièges offerts et de passagers attendus sur chacun des ports et des aéroports insulaires.

Le volume comptabilisé par la CCI de Corse pour ce BE 2022 s'élève à 1 493 281 euros imputés sur chacune des concessions suivantes :

- Aéroport de Bastia : 264 267 euros
- Aéroport de Calvi : 133 348 euros
- Aéroport d'Ajaccio : 557 816 euros
- Aéroport de Figari : 537 850 euros

Ces hypothèses permettent à l'Institution, fortement dépendante des trafics sur les concessions, de retrouver des valeurs budgétaires et financières se rapprochant de la réalité qui fût la sienne avant la crise du Covid :

- **Résultat d'Exploitation** : +7,3 M€ ;
- **Résultat comptable** : -1,6 M€ ;
- **Capacité d'Autofinancement** : +12,47 M€ (5,4 M€ au BE 2021) ;

Les produits d'exploitation résultant pour l'essentiel des trafics sur les concessions sont en progression de +10,66 M€ par rapport au BE 2021 et s'établissent à 104 M€ :

- Droits de Port (10,4 M€) soit +1,4 M€ par rapport à 2021 ;
- Redevances Aéroportuaires (54,5 M€) soit +7,1 M€ par rapport à 2021 ;
- Autres prestations de services résultant des trafics (23,3 M€) soit +5,4 M€ par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires s'établit à 94,5 M€ en hausse de +19% soit +15 M€ entre les deux exercices.

La contraction du poste « **subventions** » de l'ordre de -2,15 M€ entre les deux exercices concerne les secteurs Régaliens des aéroports de Corse du Sud et correspond au financement des missions de sûreté dont le produit sur 2022 résulte pour l'essentiel de la taxe aéroport en augmentation, suivant en cela la courbe des trafics des deux plate-formes.

Les charges d'exploitation (96,85 M€) sont en retrait par rapport au BE 2021 de -5 M€, essentiellement sur le poste « amortissements et provisions » avec -9,7 M€ :

- autres achats et charges externes (3,9 M€) : +291 k€ entre les deux exercices sur des postes comme les honoraires d'intervenants en formation, le combustible, l'eau, et des fournitures d'équipements divers ;
- services extérieurs (26,3 M€) : +0,9 M€ sur des postes directement liés aux trafics comme le gardiennage et surveillance, l'entretien et réparations installations diverses, les charges inhérentes aux parties régaliennes des aéroports de Corse du Sud (filtrage bagages à mains, contrôle bagages de soute, filtrage des accès, assistance PMR, cars de piste ;
- impôts et taxes (3,4 M€) en baisse de -425 k€ sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur les parties régaliennes des aéroports ;
- charges de personnel +4,2 M€ par rapport à 2021 soit 52,47 M€ : 2021 se caractérisait par une forte proportion de temps partiel sur les concessions du fait des confinements et donc par une prise en charges par l'Etat d'une partie des salaires des agents (2 M€).
- Le poste « autres charges » est constitué pour l'essentiel des opérations suivantes : subventions aux associations, redevances de certification et surveillance sur les aéroports et soutien aux opérateurs de desserte de l'île (aide marketing),...

Le résultat financier (-9,4 M€), fortement positif, résulte pour l'essentiel de l'application de la comptabilité des concessions avec 10,76 M€ de dotations aux provisions pour amortissements de caducité et 1,94 M€ de reprises sur amortissements de caducité.

Après épuisement des recours engagés par les Services de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité, c'est désormais la date du 31 décembre 2024 qui a été retenue comme date de fin de concession contractuelle, et ce dès la clôture des comptes annuels 2021.

Le résultat exceptionnel (+456 k€) est constitué :

- Pour 1,45 M€ de charges exceptionnelles : travaux liés à des sinistres, régularisations diverses (URSSAF, PTZ Forza 2016, soldes de conventions avec des organismes Institutionnels...)
- Pour 1,07 M€ de produits exceptionnels : remboursements d'assurances à la suite de sinistres, remboursement URSSAF, régul. Fonds de Concours, solde convention ADEC, régul provision TF 2021...).

La réintégration des quote-part de subventions d'équipement s'établit à 822 k€.

L'opération « Prêts SUSTEGNU II » dans le cadre de la crise sanitaire du Covid apparaît dans les comptes exécutés, tant en charges qu'en produits, au niveau des opérations exceptionnelles.

Malgré tous ces aléas, l'Institution, particulièrement au niveau de la gestion de ses concessions, a poursuivi un programme d'investissements conséquent (**12,1 M€**):

- Patrimoine Propre (Services Général – Formation – Aménagements – Palais de Congrès) : **622 945,46 euros** ;
- Port de Bastia - Exploitation : **704 911,82** ;
- Port de L'Ile-Rousse – Exploitation : **684 405,32 euros** ;
- Aéroport de Bastia-Poretta : **2 240 561,45 euros (dont 569 962,11 euros pour la partie régalienne)** ;
- Aéroport de Calvi : **2 274 176,48 euros (dont 1 784 116,81 euros pour la partie régalienne)** ;
- Port d'Ajaccio : **1 472 223,33 euros (dont 32 615,14 euros pour la partie Sûreté)** ;
- Port de Propriano : **290 770,64 euros (dont 4 800 euros pour la partie Sûreté)** ;
- Port de Bonifacio : **1 113 457,01 euros** ;
- Port de Porto-Vecchio : **223 723,40 euros** ;
- Aéroport d'Ajaccio : **1 397 513,43 euros (dont 336 037,21 euros pour la partie régalienne)** ;
- Aéroport de Figari : **1 072 877,77 euros (dont 241 300,43 euros pour la partie régalienne)** ;

Outre la **CAF redevenue fortement positive** sur cet exercice (**+12,47 M€**), le financement de ces investissements est assuré par 0,32 M€ de subventions d'équipement, des emprunts à hauteur de 2,8 M€ sur les parties régaliennes des aéroports et par une utilisation du Fonds de Roulement à hauteur de -1 M€ : **le FdR brut s'établit alors à 84.9 M€ au 31/12/2022**